



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de coordination des politiques publiques  
Section coordination des ICPE

**Secrétariat général**

Bourges le, 10 février 2022

Affaire suivie par :  
Tél :

[pref-coordination-icpe@cher.gouv.fr](mailto:pref-coordination-icpe@cher.gouv.fr)

### **Attestation de silence vaut accord**

Le préfet du Cher atteste que la société Parc Eolien de Lys 1, dont le siège social est situé au 29 rue des Trois Cailloux – 80 000 Amiens, a déposé une demande de prorogation de 7 ans, à compter du 17 juillet 2022, du délai de caducité de l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral n° 2019-0895 du 15 juillet 2019 relatif à la création et à l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent située sur la commune de Massay (18).

La demande a été réceptionnée le 23 novembre 2021.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, le silence gardé par l'administration dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande vaut acceptation de celle-ci.

Une prorogation de 7 ans du délai de caducité de l'autorisation obtenue par l'arrêté préfectoral précité est donc implicitement accordée jusqu'au 15 juillet 2029.

La présente attestation peut être déférée à la juridiction administrative auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles, 2, esplanade du Grand Siècle - B.P. 90476 - 78011 Versailles Cedex :

1° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la notification,

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de quatre mois à compter des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

*signé*

Carl ACCETTONE